

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles
DE LA PRINCIPAUTÉ

Le service annuel à la mémoire des Princes défunts de la Maison Souveraine a été célébré, mercredi dernier, à la Cathédrale, dont la porte et la grande nef étaient tendues de draperies de velours noir frangé d'argent et ornées de beaux massifs de chrysanthèmes. S. Exc. le Gouverneur Général se tenait au premier rang des places réservées aux membres de l'Ordre de Saint-Charles et aux fonctionnaires civils et militaires, qui avaient tenu à se rendre en grand nombre à cette pieuse cérémonie, à laquelle assistaient également beaucoup de dames.

Au milieu du transept avait été élevé un monumental catafalque, surmonté de la couronne princière et entouré de fleurs et de lampadaires. L'absoute a été donnée par M. le chanoine Gianecchini. Au cours du service funèbre, divers morceaux de musique et de chants religieux ont été interprétés avec autant de sentiment que d'art sous la direction de l'habile maître de chapelle, M. F. Bellini.

A l'issue de cette touchante cérémonie, tous les assistants, émus et recueillis, ont défilé devant le caveau où reposent les Princes défunts, puis, en se retirant, chacun a respectueusement salué S. Exc. le Gouverneur Général, sur le parvis de la Cathédrale.

Comme nous l'avions annoncé, la cérémonie du sacre de M^{sr} Arnal du Curel a été célébrée en grande pompe, avant-hier dimanche, à la Cathédrale de Nîmes, et a donné lieu à une imposante manifestation de sympathie à l'égard du nouvel évêque de Monaco.

M^{sr} Béguinot, évêque de Nîmes, prélat consécrateur, était assisté de M^{sr} Germain, archevêque de Toulouse, et de M^{sr} Herscher, évêque de Langres. Les autres prélats présents à la cérémonie étaient M^{sr} Sueur, archevêque d'Avignon métropolitain; M^{sr} Bonnefoy, archevêque d'Aix; M^{sr} de Cabrières, évêque de Montpellier; M^{sr} Berthet, évêque de Gap; M^{sr} Belmont, évêque de Clermont; M^{sr} Chapon, évêque de Nice; M^{sr} Hazera, évêque de Digne; M^{sr} Meunier, évêque d'Evreux; M^{sr} Maillet, évêque de Saint-Claude; M^{sr} Andrieu, évêque de Marseille; le Révérendissime Père Abbé de Sénanque.

S. A. S. le Prince était représenté officiellement par M. le comte de Maleville, secrétaire général du Gouvernement, et M. Saige, conservateur des Archives du Palais, pour lesquels deux fauteuils avaient été réservés dans le sanctuaire de la Cathédrale, en face des fauteuils des évêques.

Une assistance aussi nombreuse que choisie assistait à la solennité, ainsi que la plupart des ecclésiastiques du diocèse de Monaco et plusieurs délégations venues de la Principauté et de divers points de la France. M. du Curel, frère du nouvel évêque, était au premier rang des invités.

Le portique de l'église et la grande nef étaient magnifiquement pavoisés aux couleurs monégasques.

La consécration épiscopale a été célébrée selon le rituel et terminée par la bénédiction donnée par M^{sr} Arnal du Curel. La maîtrise et l'orchestre, qui ont prêté leur concours à la cérémonie, ont exécuté la messe Sainte-Cécile, de Gounod, et la sortie a eu lieu aux accents de la *Marche Jubilaire*, de Jehin. La foule, qui se pressait aux abords de la cathédrale, a chaleureusement acclamé le nouveau prélat.

A l'issue de cette grande fête religieuse, un banquet de 60 couverts a été servi au palais de l'évêché de Nîmes. Au dessert, M^{sr} Béguinot a pris le premier la parole pour exprimer la joie que lui cause l'élévation de M^{sr} du Curel au siège épiscopal de Monaco et pour donner lecture d'un télégramme de M^{sr} Merry Del Val, secrétaire d'Etat du Saint-Père. L'éloquent évêque de Nîmes a terminé en portant la santé de S. S. Pie X et de M^{sr} Arnal du Curel.

M. le comte de Maleville, se félicitant de la haute mission dont l'a chargé Son Altesse Sérénissime, a souhaité la bienvenue au successeur de M^{sr} Theuret et a prononcé l'éloge du nouvel évêque et celui de Monseigneur de Nîmes. Le représentant du Prince a conclu en ces termes: « Je termine en levant mon verre en l'honneur de Monseigneur Béguinot, chef aimé et respecté de ce diocèse. Je bois à Leurs Grandsseigneurs, M^{sr} Germain, archevêque de Toulouse, à M^{sr} de Langres, aux membres de l'Episcopat, du clergé, ainsi qu'aux autorités, dont la présence rehausse l'éclat de cette réunion. Je bois enfin à cette terre française, qui donne à l'Eglise de si glorieux enfants, et au diocèse de Nîmes, qui nous envoie aujourd'hui Monseigneur du Curel, un de ses fils de prédilection, pour ajouter une nouvelle et grande page à l'histoire de la Principauté de Monaco ».

M^{sr} Arnal du Curel a terminé la série des discours par une remarquable et délicate allocution. Après avoir dit qu'il n'était pas de plus grand bienfait pour un pays que l'union qui existe à Monaco, il a ajouté que cette entente y est parfaite grâce à la haute intelligence d'un Prince protecteur de la Religion et ami de la Science. Sa Grandeur a déclaré qu'elle apportera tout son zèle à maintenir cette entente et remercie les deux représentants du Prince et tout spécialement le comte de Maleville pour son beau discours.

Le nouvel évêque a terminé, en portant la santé de S. A. S. le Prince Albert et en faisant des vœux pour l'avenir de la Principauté, si bien représentée à la cérémonie.

Une brillante réception dans les salons de l'évêché a suivi ce banquet: la maîtrise de la cathédrale y a chanté une cantate en l'honneur de M^{sr} du Curel, et une foule de notabilités de la région et du dehors lui ont apporté de nouveau leurs cordiales félicitations.

Rappelons que notre évêque fera, après-demain jeudi, après-midi, son entrée solennelle dans la Principauté.

Par décision Souveraine en date du 3 novembre 1903, les demoiselles Joffredy sœurs, mercières, rue Grimaldi, à la Condamine, ont été nommées fournisseurs brevetés de la Maison de S. A. S. le Prince de Monaco.

On trouvera plus loin le programme des cérémonies et réjouissances qui auront lieu, dimanche prochain, en l'honneur de la Saint-Albert, fête de S. A. S. le Prince. Les préparatifs sont poussés activement pour l'ornementation et le pavoisement de nos principales places et avenues, et, si le temps se maintient au beau, on peut assurer d'avance que cette fête, si chère à tous les cœurs monégasques, sera plus brillante que jamais.

Répondant à une pressante et très gracieuse invitation de la Musique municipale de Bordighera, les membres de la *Lyre Monégasque* se rendront, le dimanche 22 novembre, à Bordighera, pour fêter la Sainte-Cécile. La Société partira de Monaco à 7 heures du matin.

Depuis jeudi dernier, le service régulier des tramways électriques est assuré au moyen du trolley, et les voitures de la Compagnie de Nice et du Littoral arrivent jusqu'à la place d'Armes.

Les départs de Monaco pour Nice ont lieu, pendant la semaine, toutes les heures, depuis 6 heures 36 du matin jusqu'à 8 heures 36 du soir. Le dimanche après-midi, ce service aura lieu toutes les demi-heures, de 1 heure 35 à 5 h. 25 du soir.

Les départs de Nice sont également, dans la semaine, fixés à toutes les heures, de 5 heures du matin à 7 heures du soir, et, le dimanche, à toutes les demi-heures, depuis midi jusqu'à 7 heures du soir.

Provisoirement, les tramways venant de Nice s'arrêtent à la place d'Armes d'où ont également lieu les départs de Monaco. Le point terminus sera incessamment porté jusqu'au Casino.

Voici, d'autre part, le prix des places fixé par la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral en vue du nouveau service :

1^o De Nice à Beaulieu, le tarif reste provisoirement le même.

	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
2 ^o de Nice à Eze.....	0 80	0 50
de Nice à Saint-Laurent.	1 »	0 60
de Nice à La Turbie....	1 20	0 70
de Nice à Saint-Antoine.	1 40	0 80
de Nice à Monaco.....	1 55	0 90

3^o Aller et retour, valable pour la journée, sans que la Compagnie soit tenue d'opérer le déclassement au retour en cas d'insuffisance de place d'une des classes d'un train.

	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
de Nice au port de Beaulieu.	0 90	0 60
de Nice à Monaco.....	2 35	1 35
de Beaulieu à Monaco.....	1 45	0 90

M. le docteur Henri de Rothschild est de retour à Monte Carlo et s'est installé à l'hôtel de Paris.

Notre hôte fidèle, M. Gragnon, ancien préfet de Police, vient de rentrer dans l'administration active de France, et a été nommé trésorier général du département du Lot.

C'est demain mercredi qu'aura lieu, au Var, la première réunion hippique de la saison, et, comme chaque année, cette journée de courses ne manquera pas d'attirer une foule de sportsmen sur tout le littoral. Une heureuse amélioration est à signaler à ce propos : désormais, les trains de chemin de fer stopperont, les jours de courses, à une halte nouvelle située à proximité de l'hippodrome; le public appréciera fort cette intelligente innovation de la Compagnie P.-L.-M.

Voici le programme succinct des deux réunions de cette semaine :

PREMIER JOUR, 11 NOVEMBRE

Prix du Var (international à réclamer), 3,000 fr., dont 2,400 fr. au 1^{er}, 400 fr. au 2^e et 200 fr. au 3^e.

Prix de la Société d'Encouragement (2^e série), 5,000 fr. *Grand Critérium de Nice*, 20,000 fr. offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco.

Prix du Littoral (handicap international), 10,000 fr. offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco.

DEUXIÈME JOUR, 14 NOVEMBRE

Prix de la Turbie (international à réclamer), 3,000 fr., dont 2,400 fr. au 1^{er}, 400 fr. au 2^e et 200 fr. au 3^e.

Prix de Carabacel (international), 5,000 fr. offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco.

Grand Prix, 50,000 fr. offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco.

Prix de Clôture (handicap international), 4,000 fr. offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco.

Dans ses audiences des 3 et 5 novembre, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations ci-après :

Pour délits divers :

Mallet Louis, né à La Guerche-sur-l'Aubois (Cher) le 14 juillet 1880, mécanicien, sans domicile fixe, dix jours de prison et 16 fr. d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Ricci Charles-Benoît-Louis, né à Gênes (Italie) le 15 novembre 1862, représentant de commerce, demeurant à Monaco, 25 francs d'amende pour exercice d'une industrie sans autorisation ;

Pour infraction à l'Ordonnance Souveraine réglementant la circulation des voitures automobiles :

Scott-Hobart Walter, né à San Francisco (Etats-Unis) en avril 1873, rentier, demeurant à Nice, 16 francs d'amende.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Service d'Hiver du 3 Novembre 1903

BUREAU DE MONACO

Avenue Saint-Martin

Ouvert au public tous les jours de 8 heures du matin à 9 heures du soir.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à midi.

HEURES DE LA DERNIÈRE LEVÉE DE LA BOÎTE ET DÉPARTS DES COURRIERS

La Turbie, Cabbé-Roquebrune, Menton, Monte Carlo, 6 h. 30 matin.

Monte Carlo, 8 heures matin.

Menton, 12 h. 40 soir.

Beaulieu, Nice, Antibes, toute la ligne de Nice à Paris, Paris — Etranger (voie de France), ligne de Cette à Bordeaux, 2 heures soir.

Monte Carlo, 2 heures soir.

Nice à Marseille, Lyon à Paris, Cette à Bordeaux, Villefranche, 3 h. 45 soir.

Monte Carlo, 4 h. 20 soir.

Beaulieu, Saint-Jean, Nice, Marseille, Lyon, ligne de Nice à Paris, 9 h. 15 soir.

Menton et Italie, 10 heures soir.

Nice et toutes destinations (voie de France), 11 h. 40 soir.

HEURES DE LA DISTRIBUTION AU GUICHET ET A DOMICILE ET ARRIVÉES DES COURRIERS

Italie, Autriche, La Turbie, Menton, Cabbé-Roquebrune, Monte Carlo, Paris, Lyon, Valence, Avignon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Toulon, Cannes, Nice, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Etranger, 8 h. 30 matin.

Ligne de Lyon à Marseille, Nice, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Suisse, Monte Carlo, 2 h. 30 soir.

Paris, Lyon à Marseille, Bordeaux, Toulouse, Marseille à Nice, Antibes, Nice, Saint-Jean, Etranger, Italie, Autriche, Cabbé-Roquebrune, Menton, Turbie, 4 h. 50 soir.

SERVICE A PIED DE MONACO A MONTE CARLO et vice-versa

1^{er} Départ, 6 h. 50 mat. ; retour à Monaco, 7 h. 50 mat.

2^e Départ, 8 h. 10 mat. ; retour à Monaco, 9 h. 10 mat.

3^e Départ, 2 h. 10 soir ; retour à Monaco, 3 h. 10 soir.

4^e Départ, 4 h. 30 soir ; retour à Monaco, 5 h. 30 soir.

Les chargements doivent être remis au guichet trente minutes avant l'heure de la levée de la boîte du Bureau.

La deuxième distribution est supprimée les dimanches et jours fériés, ainsi que la troisième levée des boîtes supplémentaires.

BUREAU DE MONTE CARLO

Avenue de Monte Carlo

Ouvert au public tous les jours de 8 heures du matin à 9 heures du soir pour les opérations postales, et jusqu'à minuit pour les opérations télégraphiques.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à midi.

HEURES DES LEVÉES DES DEUX BOÎTES DU BUREAU ET DÉPARTS DES COURRIERS

Menton, Cabbé-Roquebrune, La Turbie, Nice, 6 h. 30 mat. Menton, 12 h. 45 soir.

La Turbie, Nice, Antibes, Nice à Marseille, Lyon, Paris rapide, France et Etranger (voie du Nord), ligne de Cette à Bordeaux, Grande-Bretagne et Amérique (voie de France), Cabbé-Roquebrune, Menton, Vintimille gare, Vintimille à Gênes, correspondance pour l'Italie, l'Autriche, la Russie méridionale, la Roumanie, la Bulgarie, la Turquie et la voie de Brindisi, 1 h. 50 soir.

Nice à Marseille, Cette à Bordeaux, France, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, France et Etranger (voie de France), 4 h. 50 soir.

Nice à Marseille, Marseille à Paris, France et Etranger, Beaulieu, Saint-Jean, Nice, Marseille et Lyon, 9 h. 10 soir.

Menton, Vintimille, Italie, Autriche, Russie méridionale Roumanie, Bulgarie, Turquie et correspondance pour la voie de Brindisi, 10 h. 5 soir.

Nice à Marseille, Marseille à Lyon, correspondance pour toute la France et l'Etranger (voie du Nord), 11 h. 40 soir.

HEURES DE LA DISTRIBUTION AU GUICHET ET A DOMICILE ET ARRIVÉES DES COURRIERS

Marseille, Toulon, Draguignan, Cannes, Nice, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Monaco, La Turbie, Menton, Italie, Autriche, Paris, Lyon, Valence, Avignon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nice, Villefranche-sur-Mer, Saint-Jean, Beaulieu, France et Etranger, 9 heures matin.

Ligne de Lyon à Marseille, Nice, Villefranche-sur-Mer, Saint-Jean, Beaulieu, Monaco, Italie et Autriche, 2 h. 20 soir.

Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Paris à Marseille (rapide), Cannes, Nice, Saint-Jean, La Turbie, Antibes, Monaco, France et Etranger, Cabbé-Roquebrune, 5 heures soir.

SERVICE A PIED DE MONTE CARLO A MONACO et vice-versa

Heures d'arrivée des courriers de Monaco

7 h. 15 matin, 8 h. 35 matin, 2 h. 35 soir, 4 h. 55 soir.

Heures de départ des courriers pour Monaco

7 h. 25 matin, 8 h. 45 matin, 2 h. 45 soir, 5 h. 5 soir.

La levée des objets chargés et recommandés a lieu 30 minutes avant celle des boîtes du bureau.

La deuxième distribution est supprimée les dimanches et jours fériés, ainsi que la troisième levée des boîtes supplémentaires.

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

Le Tribunal de La Haye. — Le 2 novembre est expiré le délai fixé par le tribunal d'arbitrage aux représentants des puissances intéressées dans l'affaire du Venezuela pour le dépôt des derniers documents.

Deux des arbitres, le comte Mouraview et le professeur de Martens, ainsi que la plupart des représentants des puissances, sont rentrés à La Haye. Les débats ont repris le 4 novembre.

Dans un article consacré à la Cour d'arbitrage, le *Nieuwe Rotterdamse Courant* signale une lacune qu'il serait urgent de combler, dans l'intérêt même de l'institution.

Après avoir rappelé que la Cour se compose d'un certain nombre de juristes désignés par les puissances, et parmi lesquels doivent être choisis les arbitres d'un bureau et d'un conseil d'administration, il constate que seuls le bureau et le conseil sont permanents, en ce sens qu'ils s'assemblent régulièrement, et il se demande s'il ne serait pas possible de créer, à côté d'eux, une chambre permanente.

« Cette Chambre se composerait, dit le journal néerlandais, de trois membres de la Cour résidant, soit aux Pays-Bas, soit dans les pays voisins, tels que la Belgique et la France ; elle aurait des réunions régulières,

et quand un litige serait porté devant la Cour, elle se chargerait de tout le travail préparatoire : règlement de la procédure, réception et transmission des mémoires, choix de la langue, renseignements aux agents des parties, etc. Ainsi pourraient être évités les longs retards qui se sont produits dans l'affaire actuellement en cours, si préjudiciables et aux arbitres et aux représentants des parties, et qui augmentent si considérablement les frais du procès.

« Pour cette constitution d'une Chambre permanente, une entente de toutes les puissances qui ont signé la Convention de La Haye serait désirable ; mais comme cela n'irait pas sans difficultés ni longs délais, quelques puissances pourraient s'entendre pour réaliser cette réforme. Elles s'engageraient pour elles-mêmes, au cas où elles auraient un différend à soumettre à la Cour, à recourir aux offices de la Chambre permanente, qu'elles auraient constituées pour tous les préliminaires des débats. Rien n'empêcherait les autres puissances d'y avoir recours également. Comme garantie de l'impartialité de la Chambre permanente, les parties pourraient se réserver le droit d'en appeler de ses décisions au tribunal une fois constitué. »

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

La Conférence internationale de télégraphie sans fil. — La Conférence internationale de télégraphie sans fil, qui vient d'avoir lieu à Berlin, n'a pas eu de résultats définitifs, mais la discussion entre les représentants des puissances servira de base à une future Conférence avec un but plus défini. Cependant les décisions prises ont un certain intérêt, car elles indiquent, plus ou moins clairement, l'état général des opinions actuelles sur la télégraphie sans fil.

Il est certain, nous dit *Nature*, que le point de mire de ceux qui sont directement intéressés à l'avenir de la télégraphie sans fil, est, pour le moment, son perfectionnement aussi complet que possible comme moyen de communication pour les vaisseaux entre eux ou entre les vaisseaux et la terre. Ceci est, en effet, plus important que les communications transatlantiques, et cela semble avoir été l'opinion générale des congressistes.

On a annoncé, il y a peu de temps, que M. Marconi était pratiquement en mesure de rétablir les communications transatlantiques sur des bases commerciales ; mais, quand bien même la tentative serait entièrement probante cette fois, la nécessité de la chose ne serait pas encore aussi démontrée que l'on pourrait le croire à première vue.

Nous avons déjà des communications télégraphiques à travers l'Atlantique, et si la télégraphie sans fil ajoute un moyen de plus (moins cher peut-être), elle fait double emploi ; il vaut donc mieux de perfectionner pour un autre usage.

D'un côté nous sommes assurés que les grandes stations n'ont point d'influence gênante sur les petites, et, de l'autre, il est indéniable que les énormes perturbations de l'éther peuvent influencer tous les appareils placés dans leur voisinage. On peut, il est vrai, éviter cette interférence par un dispositif approprié, mais c'est déjà une difficulté.

La télégraphie sans fil soulève un problème délicat. D'une part, en effet, le milieu de communication est celui auquel tous les peuples ont un droit égal et dont, par conséquent, une personne ou un groupe ne peuvent se servir au détriment des autres ; mais d'autre part son utilité dépend de sa validité sous toutes conditions et à tous endroits. Cette considération est un argument important en faveur de l'accapement par un Etat des moyens de communication, tandis que la première parle en faveur du contrôle international de la télégraphie sans fil. En même temps, il n'est pas juste que ceux qui ont dépensé leur temps, leur argent et leur énergie pour en faciliter le développement soient privés de la légitime récompense de leurs efforts. On peut obvier à la difficulté par un compromis entre les intérêts opposés, ceux du public en général, d'un côté, et de l'autre ceux des différentes compagnies de télégraphie sans fil. Les vœux de la Conférence de Berlin nous en donnent le moyen. Ils proposent que les postes côtiers soient obligés de recevoir et de transmettre tous les télégrammes envoyés par les navires tenant la mer, quel que soit le système de

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 31 Octobre au 8 Novembre 1903

CANNES, b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	sable.
— b. La Paix, fr., c. Aune,	—
SAINT-TROPEZ, b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	bois et vin.
— b. Virginie, fr., c. Brun,	sable.
— b. Conception, fr., c. Logne,	—
— b. Fortune, fr., c. Moutte,	—
MENTON, br.-goél. Lupi-Primo, ital., c. Acquarone,	houille et bois.
TORRE SALINE, balancelle Emilia, ital., c. Salvatore,	charbon.
MENTON, b. Angelo-Padre, ital., c. Cerulli,	—
GÈNES, cutter Vincitrice, ital., c. Micheli J.-B.	houille.
MARSEILLE, chaland Minerai, fr., c. Appietto,	—

Départs du 31 Octobre au 8 Novembre

CANNES, b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	sur lest.
— b. Virginie, fr., c. Brun,	—
— b. La Paix, fr., c. Anne,	—
— b. Conception, fr., c. Logne,	—
— b. Fortune, fr., c. Moutte,	—

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, Notaire à Monaco, successeur de M^e Louis VALENTIN, 2, rue du Tribunal, 2.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, notaire à Monaco, le vingt-quatre octobre mil neuf cent trois, monsieur Jean-Marie GARCIN, avocat à la cour d'appel de Lyon, demeurant en cette ville, qui a élu domicile en l'étude dudit M^e Eymin, a acquis de monsieur Mariano FABI, négociant en vins, et de madame Marie-Julie-Françoise SANGIORGIO, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, qui ont aussi élu domicile en l'étude de M^e Eymin,

Une parcelle de terrain sise à Monaco, quartier des Révoires, d'une superficie de quatre cent quatre-vingt-douze mètres carrés soixante décimètres carrés, cadastrée sous partie du n° 90 de la section A, détachée d'une plus grande parcelle, et tenant : au nord-ouest, aux terrains en bordure du boulevard de l'Observatoire, cédés à titre provisoire au Domaine par les époux Fabi ; au sud-ouest, aux époux Tornavaca ; au sud-est, à une bande de terrain de deux mètres de largeur réservée par monsieur et madame Fabi, à l'extrême limite de la propriété leur restant et destinée à servir de passage, et au nord-est, le surplus de la propriété desdits époux Fabi, vendeurs de monsieur Garcin.

Moyennant, en sus des charges, un prix principal de quinze mille sept cent soixante-trois francs vingt centimes.

Une expédition transcrite dudit contrat a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la parcelle de terrain sus désignée, des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, sous peine d'être déchues de tous droits sur ladite parcelle.

A Monaco, le dix novembre mil neuf cent trois.

Signé : Alex. EYMIN.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur Jean-Marie DOTTI, charcutier, demeurant à Monaco, failli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne, ou par fondé de pouvoirs, le 24 novembre courant, jour de mardi, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Monaco, le 6 novembre 1903.

Pour le Greffier en chef :

A. Cioco, C. G.

AVIS

Les créanciers du sieur Vincent BOERO, négociant, demeurant à Monaco, failli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se

rendre en personne ou par fondé de pouvoirs, le 24 novembre courant, jour de mardi, à 3 heures du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Monaco, le 6 novembre 1903.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

AVIS

Les créanciers de la dame Henriette CURIOT, Veuve FANO, en son vivant loueuse en garni, demeurant à Monaco, sont invités à présenter leurs titres au Greffe du Tribunal Supérieur, dans la huitaine, pour tout délai.

Monaco, le 10 novembre 1903.

Le Curateur,
RAYBAUDI.

A VENDRE, par suite de décès, le Café-Restaurant, dit :

TAVERNE ALSACIENNE

sis à Monaco, grande maison Nave, entre les rues Imberty, des Orangers et des Princes.

Pour traiter, s'adresser à M. Cioco, curateur de la succession Jambois.

MASSAGE MÉDICAL, HYGIÉNIQUE

MASSAGE DE BEAUTÉ, ETC.

MANUCURE

M^{me} M. Rosticher

Masseuse diplômée
de l'Ecole Française d'Orthopédie et Massage
du Dr Paul Archambaud.

Passage Grana, MONTE CARLO

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR
Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

TEINTURERIE DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA, à côté de l'Hôtel de la Villa des Fleurs, boulevard du Nord MONTE CARLO

MAISON MODÈLE

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

FOURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

MARQUINERIE EXTRA-FINE.

ARTICLES DE PARIS. — JOUETS EN TOUS GENRES. — G^d RAYON DE PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. — FOURNITURES DE BUREAUX. — PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — GANTS RUBANS. — VOILETTES. — BLOUSES SOIE. — LINGERIE. CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. — BAS SOIE, FIL. — OMBRELLES. — CANNES. PARAPLUIES. — ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râtaeux). PRIX TRÈS MODÉRÉS

APPICHAË BÉRENGER MONACO

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : rue Grimaldi, 25, Coudamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^{ie} Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

C^{ie} d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes ; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, cha-teaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, bil-lets de banque, archives et mi-nutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bi-joux, etc. Assurances des bijou-tiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



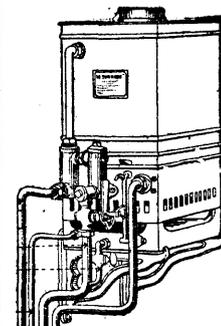
Installations à forfait. — Réparations de Meubles. Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets. Prix modérés.

PLOMBERIE (EAU et GAZ)

Henri CHOINIÈRE

MONACO — Rue Terrazzani — CONDAMINE

Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)



INSTALLATIONS COMPLÈTES pour Salles de Bains, Lavabos et Water-Closets, Appareils d'Eclairage et Chauffage par le Gaz, Chauffe-Bains et Baignoires.

“Le Torride”

Nouveau Chauffe-Bains distributeur d'eau chaude sous pression, avec **veilleuse de sûreté** (brevetée s. g. d. g.) Voir son fonctionnement au magasin.

Imprimerie de Monaco — 1903

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
3	772.2	772.2	772.5	772.9	773.2	19.2	20.5	20.2	18.2	17.2	73	Calme.	Nuageux.		
4	773.2	773.3	773.2	773.5	773.6	18.2	20.8	19.2	18.2	17.5	66	Ouest.	Beau.		
5	772.8	772.9	772.5	773.2	773.1	18.5	19.1	18.3	17.2	16.1	72	—	—		
6	773.2	773.2	773.5	773.6	774.2	19.2	19.5	18.2	17.5	16.2	77	Sud-Ouest.	Beau, nuageux.		
7	775.2	775.5	774.6	774.4	774.2	18.2	19.5	18.8	18.2	17.1	71	Ouest.	Beau.		
8	774.2	774.5	774.9	775.2	775.2	18.6	19.2	18.2	16.2	15.5	72	—	—		
9	775.5	776.4	776.2	776.1	776.2	18.5	19.2	18.2	16.1	16.2	72	—	—		
DATES		3	4	5	6	7	8	9							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima.	20.2	20.8	19.1	19.5	19.6	19.3	19.2						
		Minima.	16.6	16.1	15.8	15.2	15.2	15.3	14.8						
											Pluie tombée : 00mm				